

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 607 accordant une permission d'absence de trois semaines à Ahmed Omar.

n° 607

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 juin 1948

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro  
30 juin 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande en date du 9 juin 1948 d'Ahmed Omar, téléphoniste, 10e échelon, en service aux P. T. T.

**Vu** l'avis favorable du chef du service des P. T. T..

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jour à Djibouti, est accordée à Ahmed Omar, téléphoniste, 10e échelon, en service aux P. T. T.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 juin 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**